



Bagnolet le 20 novembre 2017

COMITE DIRECTEUR – 18 novembre 2017

Relevé de décisions

HOTEL IBIS - LEDRU ROLLIN
41, 43, avenue Ledru Rollin - 75012 PARIS
01 53 02 30 30

Présents :

Nadir **ALLOUACHE**, Serge **CASTELLO**, Christian **ROBERT**, Angélique **PITOT**

Patrice **SANTERO**, Jean-Luc **GUETROT**,

Elisabeth **CONFORTINI**, Hervé **COUDELAS**, Philippe **DELIAC**, Brice **HOARAU**, Nabil **MAZARI**,
Achwak **NASSER**, Kouider **SABOUR**, Patrick **VIGNAU**, Haykail **ZAIER**.

Albert **PERNET**, DTN

Absents excusés :

Alain **ARGENTIN** (*pouvoir Angélique PITOT*), Anissa **BENADDA** (*pouvoir à Serge CASTELLO*),
Bruno **Briand** (*pouvoir Jean-Luc GUETROT*) Eric **LECLERCQ** (*pouvoir Brice HOARAU*) Laetitia
CESTARI, Emmanuel **DELAMPER**, Régis **DUBOIS** (*pouvoir Nadir ALLOUACHE*), Serge **GUILHOU**
(*pouvoir Nabil MAZARI*), Nahima **KORCHID**, Erick **ROMEAS** (*pouvoir à Christian ROBERT*),
Aurélie **RZASA** (*pouvoir Achwak NASSER*), Jean-Bernard **SAUTRON** (*pouvoir à Patrice
SANTERO*).

Invités :

Nicole **SOLA-ETCHEBERS**, Directrice des Services, Laurent **BOIS** DTN Adjoint, **Pierre-Yves
ROQUEFERE**, DTN Adjoint.

1- Validation du PV du CD du 1^{er} juillet 2017.

Le PV du CD du 1^{er} juillet ne fait l'objet d'aucun commentaire

Adopté à l'unanimité

2- Bilan du Championnat d'Europe IFMA – 15-21 octobre 2017 – halle Carpentier - PARIS

❖ Sur les résultats



FÉDÉRATION
MÉMBRE

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr





Le DTN et le DTN Adjoint en charge des Equipes de France présente leur bilan des Championnats d'Europe.

A l'issue des discussions, il est proposé l'intégration d'un élu au sein du Comité de sélection. Les Responsables des commissions concernées par une sélection, seront invités à prendre part aux Comités de sélection.

Voté à l'unanimité

❖ Sur l'organisation du championnat d'Europe

Le secrétaire général, Jean-Luc GUETROT, qui a participé à l'organisation du Championnat d'Europe s'appuie sur un powerpoint pour présenter tous les points forts de l'organisation de la manifestation.

3- Règlement Pancrace et règlement Submission.

Le Comité Directeur a relevé un certain nombre d'erreurs, omissions ou formulations caduques depuis les modifications législatives et la récente délégation obtenue pour le Pancrace dans les règlements proposés.

Les corrections vont être apportées d'ici quelques jours et les règlements soumis au Comité directeur par e-mailing.

Voté à l'unanimité

4- Commission arbitrage de la fédération et fonctionnement.

Le fonctionnement de la commission d'arbitrage est actuellement le suivant :

Fred PEREIRA est le responsable de l'Arbitrage pour le Muaythai,
Michel LOMBARDO et Jean-Louis GAUDIOSO sont responsables pour le Kick Boxing,
Robin DAEDER est responsable pour le Pancrace.

Concernant le BJAR :

Les 4 responsables d'arbitrages reçoivent les résultats des ligues qui ont organisé les BJAR, les valident et les transmettent à la fédération pour l'impression des diplômes.

Concernant le BJAN :

La mise en place des BJAN est organisée par les responsables d'arbitrage.

Le service formation va assurer l'édition de tous les diplômes en attente d'afin d'épurer les arriérés.

Ce point de l'OJD n'a pas donné lieu à vote.

5- Statut des médecins de compétition et convention type.

Une convention-type pour les médecins qui participent à l'organisation des compétitions a été rédigée à la demande des organisateurs.

Elle va être mise en ligne



6- Suivi des sanctions disciplinaires par les organisateurs de galas.

Les mesures disciplinaires (retrait de victoire, de titre, etc.), notamment prises à l'encontre de sportifs dans le cadre d'un contrôle anti-dopage positif, seront transmises à l'organisateur du gala privés pour une éventuelle suite à donner.

Deux articles du cahier des charges sur l'organisation des galas sont ainsi modifiés.

Voté à l'unanimité.

7- Suivi administratif, développement et professionnalisation des ligues

Le suivi administratif des ligues est pour la première année satisfaisant. La quasi-totalité des ligues ont transmis leurs bilan financier, bilan sportif, compte rendu d'AG, projet de ligue. Les retardataires ont été relancés.

Une étude doit être menée sur la généralisation des Comités départementaux (cartographie des licenciés, statuts types) qui sera soumise aux élus.

Ce point ne donne pas lieu à vote.

8- Commission disciplinaire Charte Ethique

- Le nouvel article L 131-15-1 du Code du sport met à la charge des fédérations sportives la rédaction d'une charte d'éthique et de déontologie avant le 31 décembre 2017 et la création d'un comité de contrôle indépendant. La Charte devra être conforme aux principes édictés par la Charte du CNOSF.-

- Le comité d'éthique sera chargé de veiller au respect de la Charte mais aussi des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts. Il sera également habilité à saisir les organes disciplinaires compétents.

- Ce renforcement des règles d'éthique vise notamment à répondre aux problématiques de gouvernance et de gestion des fédérations sportives.

Un projet de charte est proposé au Comité Directeur.

Voté à l'unanimité

Il est par ailleurs fait allusion au fonctionnement actuel de la Commission disciplinaire et notamment à la généralisation des instances disciplinaires de ligues.

9- Point sur les manifestations sportives de plus de 15 combats.

Ces manifestations publiques nécessitent une gestion qui ne peut être envisagée que par la ligue (vérification des licences sur place, du dispositif médical, du corps arbitral...).

Après validation de la fédération, les demandes sont renvoyées aux ligues.

Ces manifestations doivent figurer aux calendriers des ligues qui est envoyé à la FFKMDA à chaque mise à jour et mis en ligne sur le site.



FÉDÉRATION
MEMBRE

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr





Il est décidé de ne plus admettre dans les manifestations publiques de plus de 15 combats, ni les combats pro ni les combats amateurs sans protections.

Voté à l'unanimité

Afin de promouvoir les disciplines de tatamis, Nabil MAZARI souhaite organiser une compétition nationale pour les disciplines light.

Le calendrier est étudié et il est proposé d'organiser le « Challenge national de Kick Boxing light et Muaythai éducatif) les 24 et 25 février 2017 en région ARA.

Nabil MAZARI sollicite les scoring machines pour cette compétition.

Voté à l'unanimité

10- Questions diverses.

a. Mise à jour des règlements fédéraux,

Les principales mesures qui ont été prises et nécessitent des précisions sont :

Les combats en plein contact pour les cadets 2^e année.

- Ils ne sont possibles qu'en championnats régionaux et de France.
- Dans le process dérogatoire de passage de juniors en classe A, les combats des cadets ne seront pas comptabilisés.
- Les catégories de poids en cadets, les mêmes qu'en juniors combat, seront actualisées pour la prochaine saison
- La plateforme en ligne et la scoring machine seront mises à jour
- Le combat est arrêté après 2 KD

b. Actualisation et harmonisation des règlements sportifs

Une nouvelle organisation des tatamis a été présentée à l'occasion du Championnat du monde Wako de Budapest

Le comité Directeur, favorable à la standardisation des surfaces adopte cette nouvelle disposition des tapis.

Voté à l'unanimité

A 16h37 le Comité Directeur est clos.



FÉDÉRATION
MÉMBRE

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr

